



Je me suis cassé la cheville au boulot donc un at

Par **titeninie01**, le **31/05/2011** à **20:00**

Bonjour, rnje me suis aujourd'hui cassé la cheville sur mon lieu de travail. je suis en CDD a la semaine depuis 8 mois et j'aurais aimé savoir si mon entreprise été obligé de me renouveler ou me verser mon salaire durant tout mon AT parce que cheville cassée est égal a 2mois de plâtre et d'arrêt et j'ai besoin de mon salaire durant ces deux mois mais je suis sous contrat que pour la semaine.rnAidez moi s'il vous plait je ne veut pas encore me fair avoir.rnMerci pour tout.rnCordialement.

Par **conseiller du salarié**, le **01/06/2011** à **11:52**

Si votre contrat prévoit une **clause de renouvellement**, l'employeur ne peut se servir de votre arrêt pour dénoncer cette clause. Votre CDD se poursuivra donc.rnrnDans le cas contraire, le CDD se termine à son échéance mais vous serez indemnisé par la CPAM.

Par **Cornil**, le **05/06/2011** à **00:06**

Bonsoir "titeninie" salut "conseiller du salarié"rn[citation]Si votre contrat prévoit une clause de renouvellement, l'employeur ne peut se servir de votre arrêt pour dénoncer cette clause. Votre CDD se poursuivra donc.[/citation]rnJe préférerais dire pour ma part : "Si votre contrat prévoit une clause de renouvellement[fluo] automatique[/fluo]"rnMais je suis par ailleurs interloqué par cette histoire de "CDD à la semaine"! rnQuelle base juridique? Quelle branche?

Par **DSO**, le **05/06/2011** à **09:00**

Bonjour, rnrnIl serait intéressant de connaître le motif de ces CDD à répétition. rnrnCdt, rnDSO